



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E1426

VALABLE JUSQU'AU 22/05/2026

ÉDITÉ LE

24/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1981

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/04/2017
30 000

Raison sociale : SANIPAC

8 RUE DES SOURCES
07100 ANNONAY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANNONAY

Siret : 320 888 324 00045

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 8201276

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 54602078

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 54602078

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 04 75 32 11 84

Portable : 06 17 14 01 69

Fax : 04 75 33 55 87

Site Internet : www.sanipac.fr

E-mail : raphael.garnier@sanipac.fr

Responsabilité légale :

GARNIER RAPHAEL PRÉSIDENT

Effectif moyen : 48

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5131	Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	04/04/2024
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	13/04/2022
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	23/05/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	13/04/2022
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	10/10/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	04/04/2024
o Chaudière bois	01/04/2021
o Poêle ou insert bois	01/04/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	10/10/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.